

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### TEMPÊTE CIARAN

Laon, le jeudi 2 novembre 2023

Interdiction d'accès au public des zones boisées et massifs forestiers

Point de situation à 16h00

Suite à la tempête CIARAN qui traverse le département de l'Aisne, et afin d'éviter tous les risques, le préfet de l'Aisne a pris un arrêté préfectoral **interdisant l'accès au public des zones boisées et des massifs forestiers** sur l'ensemble du département de l'Aisne du 2 au 6 novembre 2023, de jour comme de nuit.

L'interdiction ne **s'applique pas** :

- aux personnes et véhicules de secours ;
- aux personnes chargées d'une mission de service publique dans l'exercice de leur mission ;
- aux propriétaires forestiers et gestionnaires (accès sous leur responsabilité propre).

Le dernier **bilan des interventions des services de secours à 16h00** fait état de :

- 85 axes routiers perturbés ;
- 1 accident mortel ;
- 3 accidents corporels ;
- 5 accidents matériels liés aux intempéries ;
- 12 interventions pour des objets entravant la circulation ou menaçant de tomber ;
- 8500 foyers privés d'électricité ;

**Pôle départemental de la communication interministérielle**

**Préfet de l'Aisne**

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69

Mél.: [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet

des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr).

2, rue Paul Doumer - CS 20656

02010 LAON Cedex